



**Les cambrioleurs profitent souvent des vacances estivales pour repérer les habitations vides de leurs occupants. Il est important de rappeler quelques règles essentielles pour prévenir les intrusions :**

- Bien vérifier vos équipements, serrures et portes avant de quitter votre domicile. La fermeture des volets peut avoir un effet dissuasif (le bris de glace étant le mode opératoire principal).
- Lors de vos absences, pensez à laisser des signes de présence, à ne pas laisser votre courrier s'accumuler ou, pourquoi pas, programmer l'allumage d'une radio ou d'une télé. Vous pouvez également solliciter un voisin ou un proche de confiance qui viendra ouvrir et fermer vos volets régulièrement et à qui vous laisserez vos coordonnées en cas de besoin.
- En pavillon, il est conseillé de posséder un éclairage extérieur automatique à détecteur de mouvement et de ne pas laisser dans votre jardin des objets qui pourraient être utiles aux cambrioleurs, comme une échelle ou de l'outillage par exemple.
- Un système d'alarme est, bien entendu, un vrai plus.
- Parmi la liste des erreurs à éviter, on trouve en bonne position les clés laissées sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- **En cas de cambriolage, il est conseillé de ne rien toucher, de ne jamais intervenir soi-même et appeler le plus rapidement possible les forces de l'ordre.**

Par ailleurs, pour toute question, le service de la Police municipale de Saint-Michel-sur-Orge est joignable au 01 80 37 23 35

**EN CAS DE SITUATION SUSPECTE, COMPOSEZ LE 17**

